

## Recommandations aux usagers de la structure artificielle d'escalade

Gymnase Joseph Plat – Salaise-Sur-Sanne

L'escalade est un sport à risque qui nécessite une pratique maîtrisée des techniques de sécurité, d'assurage et de grimpe.

La sécurité est l'affaire de tous. Soyez prudents et vigilants pour vous et pour les autres.

## Le gymnase

- Respectez les horaires d'ouverture et passez derrière les gradins pour ne pas déranger les autres séances en cours.
- Assurez-vous de la présence du responsable lors des « séances enfants » du vendredi : amenez vos enfants jusqu'au responsable ou un référent de séance et prévenez celui-ci lorsque vous repartez avec eux.
- Otez la cage de Handball.
- Mettez en place les tapis de réception en optimisant ceux-ci lors de travail en « bloc ». A la fin de chacune des séances, chacun doit participer au rangement du matériel.

## L'entraînement

- Ne dépassez pas la hauteur limite du premier point (épaule du grimpeur à hauteur de ce point) lors de l'échauffement, de la grimpe et du bloc sans assurage.
- Ne sautez pas, désescaladez.
- Avant de grimper, vérifiez systématiquement de façon mutuelle (assureur et grimpeur) les baudriers, l'encordement, la fermeture des mousquetons, le matériel d'assurage.
- L'encordement doit se faire directement sur le baudrier dans le ou les pontets prévus, sans aucun intermédiaire (mousqueton, sangle...). Le double nœud de 8 est le seul autorisé.
- Le casque est obligatoire pour les mineurs évoluant en tête de cordée, « chute au sol, retournette ».
- L'assurage dynamique est fortement conseillé afin d'éviter les blessures ou les risques de chute.
- Ne grimpez pas sous un autre grimpeur.
- Vous êtes tenus de veiller à la solidité des prises. Si vous constatez une prise instable, revissez-la.
- Signalez au référent de séance le matériel endommagé (prise, maillon, plaquette, relais, corde, dégaine, baudrier...)
- Mousquetonnez impérativement tous les points : risque de retour au sol en cas de chute avant le second point.
- Ne passez pas le doigt dans les plaquettes (risque de doigt arraché), ne saisissez pas la dégaine en cas de chute.
- Ne prenez pas la corde entre les dents lors du mousquetonnage (risque d'édentition).
- Attention aux cheveux longs et artifices (bijoux, bagues etc...) : risque de coincement dans les moyens d'assurage ou les mousquetons.
- Au relais, utilisez une vache (mousquetonner la vache sur la plaquette du relais).
- Au pied des voies, avertissez votre assureur de votre départ et ensuite de votre arrivée au relais.
- Avant de vous engager dans une voie, vérifiez que vous ne gênez pas d'autres grimpeurs de façon à ne pas compromettre votre sécurité et celle d'autrui.
- Vous vous devez d'intervenir directement ou en prévenant le référent de séance si vous constatez des comportements ou des erreurs techniques présentant un caractère dangereux et pouvant entraîner des risques d'accidents.

# Les catégories de grimpeurs

- <u>ADULTE DÉBUTANT</u>: Grimpeur âgé de 18 ans ou plus devant être encadré par un ADULTE AUTONOME.
- <u>ADULTE AUTONOME</u>: Grimpeur âgé de 18 ans ou plus maîtrisant dans son niveau l'usage du matériel utilisé et les techniques d'assurage.
- <u>ENFANT</u>: Grimpeur âgé de moins de 18 ans inscrit aux séances ENFANTS et ne pouvant grimper qu'encadré par les animateurs de cette séance.
- <u>ENFANT ACCOMPAGNÉ</u>: Grimpeur âgé de moins de 18 ans assistant aux séances ADULTES sous la responsabilité d'un de ses parents.

## Le club

- Le club met à la disposition des membres le matériel nécessaire à l'exercice de l'activité (casques, baudriers, matériel d'entretien, trousse de premiers secours...). Chacun se doit d'en prendre soin et de signaler au référent de séance les anomalies ou dégradations constatées (voir consignes de sécurité jointes en annexe 1 au présent règlement).
- Lors des séances en fonctionnement autonome (jeudi et samedi), vous êtes sous votre seule responsabilité. L'ouverture de telles séances est donc réservée aux adultes autonomes (sur le plan technique et matériel), et, seuls les mineurs encadrés par un adulte peuvent y participer.
- Le club déclinera toutes responsabilités dans le cas d'un manquement à ces règles non exhaustives.
- **IMPORTANT**: les personnes non à jour de leur inscription au club (licence, assurance, photo, certificat médical, cotisation) ne pourront pratiquer l'escalade sur la structure artificielle du gymnase.
- Pour mémoire : Un référent est un adhérent bénévol qui veille au bon déroulement d'une séance :
  - o en contribuant au respect des bonnes pratiques en matière de sécurité,
  - o en aidant à constituer les binômes pour ne laisser personne tout seul.

Il est chargé de l'ouverture et de la fermeture du gymnase et est le premier lien entre les grimpeurs et le collectif d'animation.

| Le président du Club 7eme | Ciel |
|---------------------------|------|
| Jean Louis MEYS           |      |

précédée de la mention « lu et approuvé » :

## Coupon à retourner au club rempli et signé

| Je soussigné(e), M., Mme, Mellereconnais avoir pris connaissance des « Recommandations aux usagers de la structure artificielle d'escalade, des consignes de sécurité (annexe1) et reconnais avoir été informé(e) par formulaire des conditions de validité de l'assurance souscrite avec la licence FSGT » et m'engager à les respecter. |
|---|
| Date  |
| Signature de l'adhérent (et des parents pour les mineurs)   |

## Annexe 1

## Organisation et consignes de sécurité

# Mise à disposition du matériel d'escalade en application de la réglementation des EPI (Equipements de Protection Individuelle)

Dans le cadre de ses activités, le club met à la disposition de ses adhérents du matériel d'escalade (cordes, longes, baudriers, casques, dégaines, mousquetons, ...)

Ce matériel est classé EPI et géré par le club en tant que tel (identification, fiche de vie, contrôle, stockage, emploi, entretien, ...).

Il est conforme aux normes qui s'y rapportent (marquage CE).

La notice technique du fabricant définit ses conditions d'utilisation et d'entretien.

Chaque matériel fait l'objet d'un contrôle complet annuel réglementaire.

Lors des séances et des sorties d'escalade, le maintien en état de conformité du matériel est dépendant de sa bonne utilisation : transport, stockage, sollicitations mécaniques, frottements, arêtes vives, exposition à l'humidité, aux UV, sources de chaleur ou composants chimiques, ...

La préservation en parfait état de notre matériel d'escalade est l'affaire de tous, celui qui sort ou restitue le matériel, celui qui le transporte, celui qui en a la garde, la cordée qui l'utilise en sont successivement responsables.

Un classeur (couverture rouge) est disponible dans l'armoire du gymnase, il regroupe les consignes de sécurité en escalade et les notices techniques des fabricants.

Ces informations sont également sur le site internet du club : <a href="http://club-7eme-ciel-escalade.e-monsite.com/">http://club-7eme-ciel-escalade.e-monsite.com/</a>

La Liste des Equipements de Protection Individuelle (voir dans le classeur) identifie chaque matériel, atteste de sa conformité et confirme, suite à son contrôle complet annuel, son aptitude pour la pratique de l'activité. Les "Fiches de vie" sont consultables sur demande.

Lisez les recommandations et les instructions spécifiques à chaque matériel. Vous devez connaitre les conditions d'utilisation et d'entretien, en cas de doute demandez conseil aux encadrants du club.

Effectuez avant et après chaque utilisation un "contrôle de routine" (vérification simplifiée destinée à détecter un défaut ou une détérioration).

Ne pas oublier également d'assurer dans de bonnes conditions le transport et le stockage du matériel et de réduire au minimum nécessaire la durée de l'emprunt.

Le matériel est réservé en priorité aux séances hebdomadaires et sorties programmées par le club (faire attention à laisser suffisamment de matériel pour les séances des enfants et des adultes).

Lors d'une sortie à titre individuel l'emprunteur à l'entière responsabilité du matériel emprunté, le club déclinera toutes responsabilités dans le cas d'une utilisation par une personne extérieure au club

## Traçabilité des sorties et retours du matériel

Les sorties et retours de matériel doivent être consignés de façon précise dans le cahier des emprunts (nature, identifiant, date et nom de l'emprunteur).

L'identifiant simplifié en caractère gras dans la liste est suffisant, exemples : corde d'attache CA5 - longe Béal 9EE - baudrier Petzl 0415 - casque Petzl 6236 - mousqueton Petzl 330 - longe via ferrata LVF 2.

Au retour signalez toute chute importante (facteur de chute supérieur à 1), évènement survenu ou défaut constaté, la sécurité de tous en dépend.

#### Précautions et entretien

Le matériel doit être entretenu et utilisé conformément à la notice du fabricant, consultez également le document Petzl " Conseils pour préserver vos équipements".

## Les textiles, sangles et cordes

- Stockage à l'abri du soleil et de l'humidité
- Lavage à l'eau claire ou avec un savon neutre
- Séchage à l'ombre (corde dépliée), ne pas laisser dans les sacs
- Attention aux arêtes vives (risque de coupure), chutes de pierres, abrasions
- Attention aux frottements, aux descentes trop rapides (brûlures des fibres)
- Réduire tirages et frottements
- Utiliser un sac à corde quand c'est possible

## Les matériels mécaniques

- Enlever les impuretés (sable, terre, etc.), laver si nécessaire
- Rincer à l'eau claire après une utilisation en bord de mer
- Sécher rapidement afin d'éviter la corrosion
- Lubrifier les parties mobiles
- Veiller à ce que le matériel fonctionne librement dans l'axe pour lequel il est conçu

#### Les casques

- Stockage à l'abri du soleil
- Lavage à l'eau claire ou avec un savon neutre
- Séchage à l'ombre
- Ne pas comprimer latéralement lors du stockage ou transport

## Evènements exceptionnels

Un événement exceptionnel se caractérise par un incident susceptible de réduire considérablement la fiabilité du matériel.

Dans l'attente d'un contrôle complémentaire, d'une réparation ou d'une mise au rebut, vous ne devez plus utiliser le matériel en question dans le cas :

- d'une chute ou d'un choc important, d'une coupure ou d'une brulure susceptible d'avoir créé (sans que cela soit toujours visible) une déformation permanente ou une détérioration du matériel.
- d'un contact avec des agents chimiques, les acides, les huiles et les solvants pour les matériels textiles et les casques, d'un contact avec les produits corrosifs pour les pièces métalliques.
- d'une exposition en dehors de la plage de température préconisée par le fabricant (attention au stockage dans les voitures exposées en plein soleil).